

Embargo 23/11/2012 ; 12:00 heures

Communiqué de presse

« La Suisse doit abaisser radicalement ses émissions de CO₂ d'ici 2050 »

La Suisse doit diminuer ses émissions de CO₂ de 80 à 95 pour cent (par rapport à 1990) d'ici 2050 et les réduire pratiquement à zéro jusqu'à la fin du 21^e siècle. Telle est la conclusion que l'OcCC (l'Organe consultatif de la Confédération sur les changements climatiques) tire dans son rapport « Objectifs climatiques et réduction des émissions ». Publié vendredi à Berne, ce document traite des objectifs à long terme de la politique climatique suisse. A la veille de la Conférence des Nations Unies sur le climat, qui s'ouvrira la semaine prochaine, l'OcCC recommande à la Suisse de centrer sa politique climatique sur l'objectif d'un réchauffement planétaire limité à moins de 2 degrés Celsius (par rapport à l'ère préindustrielle). L'OcCC estime que les efforts requis pour cela de la Suisse en matière de réductions des émissions sont réalisables ainsi que financièrement et socialement supportables. Tandis que l'adaptation à un réchauffement de grande ampleur se heurte à de nombreuses limites, met en garde l'OcCC.

Le réchauffement de l'atmosphère terrestre est causé en majeure partie par les rejets anthropiques de gaz à effet de serre. La communauté internationale a convenu de stabiliser ces gaz dans l'atmosphère et aimerait limiter le réchauffement planétaire à moins de plus 2 degrés Celsius (par rapport à l'ère préindustrielle). Pour y parvenir, il faut que les émissions cessent d'augmenter au plus tard d'ici la fin de la présente décennie et diminuent ensuite radicalement. Des objectifs de réchauffement moins ambitieux exigent aussi que les émissions de CO₂ baissent au cours des prochaines décennies. La volonté de conclure un accord mondial sur la protection du climat doit certes être qualifiée de positive, mais le calendrier proposé n'est pas à la mesure de l'urgence de la situation. Ceci a deux implications : premièrement, il faut promouvoir la réduction des émissions de façon beaucoup plus ciblée ; deuxièmement, il est plus important que jamais de renforcer de surcroît l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques. Mais celle-ci ne doit pas occulter la nécessité de réductions supplémentaires massives des émissions, car les possibilités de s'adapter à un réchauffement de grande ampleur sont limitées par différents facteurs, économiques notamment.

Avec la révision de la loi sur le CO₂, la Suisse a fait un premier pas dans la bonne direction et montre qu'il est possible d'atteindre un objectif de réduction de 20% jusqu'en 2020. Mais ce premier pas ne remplit pas encore les exigences d'une évolution à long terme responsable et durable et n'est pas compatible avec l'objectif de protection mondial d'un réchauffement maximal de 2 degrés Celsius. En Suisse, les émissions doivent diminuer de l'ordre de 80 à 95 pour cent (par rapport à 1990) à moyen terme, jusqu'en 2050, et tendre vers zéro à long terme, c'est-à-dire d'ici la fin du 21^e siècle, ceci aussi au niveau mondial.

Quelle est la politique climatique souhaitable et nécessaire ? L'OcCC s'est penché sur la question et met en évidence dans son rapport « Objectifs climatiques et réduction des émissions » que la Suisse dispose du potentiel technique et financier permettant de planifier et mettre en œuvre une telle politique. Ceci nécessite de préparer à longue échéance les aspects touchant au climat, à l'énergie et aux ressources et les concepts de transports et d'aménagement du territoire et de communiquer clairement des objectifs ayant trait à ces

OcCC

Organe consultatif sur les changements climatiques
Beratendes Organ für Fragen der Klimaänderung

domaines. Mais ce défi implique aussi des changements de comportement de la société vers un mode de vie conforme au développement durable.

Informations détaillées :

Le rapport en format pdf est disponible à partir du 23 novembre à midi sur le site web de l'OcCC. Des exemplaires imprimés peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'OcCC.

Site web :

www.occc.ch

Secrétariat :

OcCC
Académie suisse des sciences naturelles
Schwarztorstrasse 9
3007 Berne
Tél: +4131 328 23 23
Fax: +4131 328 23 20
occc@scnat.ch

Renseignements :

Dr Kathy Riklin (Présidente de l'OcCC ; Conseillère nationale PDC)
kathy.riklin@parl.ch
Tél: 079 272 74 76

Dr Christoph Kull (Secrétaire de l'OcCC)
christoph.kull@scnat.ch
Tél: 031 328 23 23

Les auteurs se tiendront en partie à disposition pour des informations l'après-midi du 23 novembre : les détails seront à disposition le 23 novembre à partir de midi sous www.occc.ch.

OcCC (Organe consultatif sur les changements climatiques) :

L'Organe consultatif sur les changements climatique (OcCC) a pour mandat de formuler des recommandations au sujet de questions touchant au climat et aux changements climatiques à l'attention de la politique et de l'Administration. Il a été créé en 1996 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le mandat pour la création de cet organe a été confié à l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT), laquelle a invité une trentaine de personnalités de la recherche, de l'économie et de l'Administration fédérale à collaborer au sein de cet organe consultatif. Le suivi de ce mandat par l'Administration fédérale incombe à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).